

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le conseil des commissaires et la direction générale réagissent aux propos de la première ministre

La présidente de la CSDHR et le directeur général tiennent à souligner leur grande déception à la suite des propos tenus par Pauline Marois concernant les récentes hausses de la taxe scolaire

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 septembre 2013 – La présidente du conseil des commissaires, Madame Andrée Bouchard, et Monsieur Éric Blackburn, directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, expriment leur vive déception à la suite des propos tenus par la première ministre Pauline Marois, propos qui démontrent une profonde incompréhension de la réalité et marquent davantage le clivage entre les besoins sur le terrain et le discours du gouvernement.

« C'est une insulte d'entendre l'ignorance de notre première ministre, surtout quand on a rencontré chacun de nos députés personnellement pour témoigner de nos difficultés après toutes ces coupures qui ne s'adressent d'ailleurs qu'à l'école publique », s'insurge Andrée Bouchard.

Des faits et des chiffres

Le financement d'une commission scolaire provient de trois sources : la subvention du MELS (79 % l'an dernier comparativement à 76 % cette année), l'imposition foncière (14 % l'an dernier et 17 % cette année) et les autres revenus qui totalisent une très petite part (7 % cette année et l'an dernier).

Quand une source de revenus varie de manière importante, il doit y avoir nécessaire compensation pour maintenir l'offre de services. Les efforts et les compressions de dépenses en vue d'une efficacité administrative optimale ont déjà été réalisés en raison de l'importante décroissance de la clientèle et de celle des revenus qu'a connue la CSDHR, avec une perte de plus de 3 000 élèves au cours des sept dernières années. La Commission scolaire a fait ses devoirs et a largement contribué à l'effort collectif de réduction des dépenses.

Il est important de noter que 92 % de nos dépenses sont associées aux quelques postes budgétaires suivants : 12 M\$ (6 % de notre budget) pour le transport scolaire aux élèves, 13 M\$ (7 % du budget) pour entretenir et maintenir nos bâtiments, 150 M\$ (79 % du budget) alloués à la masse salariale du personnel. Il reste donc très peu de marge de manœuvre.

« Nos dépenses administratives totalisent 3,7 % de notre budget. C'est l'un des plus bas coûts de gestion de tous les services publics au Québec. Je vous mets au défi de trouver des organisations qui performant aussi efficacement avec des contraintes financières aussi grandes que les nôtres, et qui le font avec un coût administratif de moins de 4 % » affirme Éric Blackburn.

L'art de pelleter dans la cour du voisin...

Le gouvernement du Québec a pris la décision d'abolir, en décembre 2012, la subvention de péréquation que la Commission scolaire recevait (7 M\$ pour l'année scolaire en cours) créant ainsi un manque à gagner qui s'ajoutait aux coupures déjà effectuées. Ce 7 M\$ apparaissait l'an dernier sous la rubrique *Réduction* du compte de taxe scolaire.

Pour combler cette importante perte de revenus, le conseil des commissaires avait deux choix :

- 1) maintenir les services et hausser la taxe scolaire pour compenser le manque à gagner;
- 2) ajuster l'offre à la baisse pour refléter le financement disponible.

Pour la présidente du conseil des commissaires, le courage politique, c'est d'abord la capacité d'assumer ses choix et ses décisions en toutes circonstances.

Hausser la taxe scolaire répugnait aux élus de la CSDHR, mais choisir de maintenir l'offre de services signifiait d'accroître la part de financement assumée par les contribuables.

« Nous avons TOUJOURS priorisé les services à nos élèves, en dépit de la décroissance des revenus et de la hausse des besoins, parce que l'éducation est un service essentiel pour notre population, ajoute Andrée Bouchard. Pourriez-vous vivre avec seulement une partie de votre salaire tout en assumant les mêmes obligations? C'est pourtant le défi que nous devons relever chaque année », conclut-elle.

— 30 —

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Elle compte plus de 2 000 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose de 50 établissements, dont 37 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 2 centres de formation professionnelle, 2 centres de formation aux adultes et un centre administratif. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont 1 400 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation des services aux élèves. La CSDHR est une actrice très active du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. www.csdhr.qc.ca

Renseignements :

Julie Brassard

Service du secrétariat général et des communications
Tél. : 450 359-6411, poste 7229 brassardj@csdhr.qc.ca